



Date de la convocation : 21 NOVEMBRE 2018

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VING HUIT NOVEMBRE DEUX MIL DIX HUIT, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Jackie PASSET - Véronique CHOTARD - Vincent FOURNERET - Tony GUERY - Cathia BAILLIF-DELAIRE — Yves JEULAND - Gérard BARTHELEMY — Paul Marie CACHEUX- Jocelyne VIET - Roger DELSOL — Bernadette ROEGIERS - Pascale YVIN - David JACQUET - Pascal ORGEREAU - Isabelle PLANTE — Michel LEBRETON - Karine LEROY - Emmanuelle LEGRAS — Jean-Marie RADOTIN

ETAIENT EXCUSES:

Secrétaire de Séance : Gérard BARTHELEMY

*

Le Procès-verbal de la précédente réunion du 24 Octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

Choix du concessionnaire de l'exploitation du multi-accueil « Gabar'ronde »

Au terme de la procédure d'appel à concurrence menée depuis plusieurs mois, le Conseil Municipal a décidé de renouveler sa confiance à la Mutualité Française Anjou Mayenne et de lui confier le contrat de concession de délégation de service public pour l'exploitation du multi-accueil « Gabar'ronde » pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} Janvier 2019. Le Multi-accueil Gabar'ronde offre 12 places de crèche permanentes et 6 places occasionnelles.

Mise en vente d'une tranche de logements locatifs, par Maine et Loire Habitat

Le Directeur Général de Maine et Loire Habitat a informé la commune de son intention de proposer à la vente au profit des occupants, ou ascendants, descendants, 4 logements locatifs et 6 garages situés Rue Joliot Curie et 4 logements situés rue du Roi René

Cette proposition est soumise à l'avis du Conseil Municipal, étant entendu que les locataires sont libres de garder leur statut de locataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . **AUTORISE** Maine et Loire Habitat à mettre en vente 4 logements et 6 garages situés rue Joliot Curie et 4 logements situés rue du Roi René,
 - 1) dans le cadre de la vente aux occupants,

2) pour les biens vacants après libération du logement, en priorité auprès des locataires du parc de Maine-et-Loire Habitat

Rétrocession de l'immeuble locatif « Presbytère » par Immobilière Podeliha

Pour mémoire, la société «Immobilière Podeliha » (ex Val de Loire) a acquis en 1985 l'immeuble de l'ancien Presbytère, cadastré B 1064, dans le but de le réhabiliter en logements sociaux.

L'acte précise qu'une rétrocession gratuite à la collectivité peut avoir lieu à l'issue de la période de remboursement des prêts, soit en l'occurrence le 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal a examiné les scénarios envisageables et a souhaité obtenir la restitution du Presbytère en 2024. La commune aura alors l'obligation de louer les logements pendant 15 ans ; Location qui pourra être confiée à l'organisme HLM de son choix dans le cadre d'un mandat de gestion.

Approbation du règlement intérieur du personnel communal

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur applicable au personnel communal. Ce règlement intérieur a été soumis à l'examen des instances paritaires et a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel communal, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

- o d'organisation du travail
- o d'hygiène et de sécurité
- o de règles de vie dans la collectivité
- o de gestion du personnel
- o de discipline
- o de mise en oeuvre du règlement

<u>Création d'un comité de pilotage « révision du PLU »</u>

La mise en vigueur prochaine du nouveau Plan de Prévention des Risques Inondations va obliger la commune à adapter son règlement de Plan Local d'urbanisme. Le Conseil Municipal décide par conséquent la création d'un comité de pilotage « Révision du PLU » ayant pour rôle de conduire l'élaboration et la révision du Plan Local d'Urbanisme et notamment avec la missions de :

- définir les objectifs de révision du PLU
- définir les modalités de communication
- choisir le bureau d'études chargé d'accompagner le comité dans sa réflexion
- mener une réflexion sur l'occupation du territoire à horizon 10 ans
- élaborer un PADD (Plan d'aménagement et de développement durable)
- élaborer un règlement d'urbanisme (règles de constructibilité)

Ce groupe de travail est composé de

6 membres élus représentatifs des différents volets concernés par l'aménagement du territoire et notamment l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (Urbanisme; Scolaire; Agriculture; Equipements loisirs, sportifs, culturels; développement économique; Social; Assainissement/voirie):

en qualité de *membres titulaires* : Vincent FOURNERET— Yves JEULAND — Véronique CHOTARD — Tony GUERY — Cathia BAILLIF — Michel LEBRETON —

en qualité de membres suppléants : Roger DELSOL ; Paul-Marie CACHEUX

 3 membres non élus, choisis pour leur connaissance ou compétence dans le domaine de l'aménagement du territoire : Guillaume BROSSARD - Bertrand RAT - Isabelle VERNIOLLE

Protection des tombes des défunts morts pour la France

Le Conseil Municipal a été sensible à la proposition de l'association locale HPVA de protéger les sépultures dans lesquelles sont inhumés des soldats morts pour la France.

Il a décidé, à l'occasion de la commémoration du centième anniversaire de l'armistice de la guerre 14-18

- d' IDENTIFIER les sépultures des soldats morts pour la France inhumés au cimetière de LA MENITRE
- de S'ENGAGER à les protéger et les entretenir si toutefois elles se trouvaient en état d'abandon. Il s'agit des emplacements suivants :

- 9 soldats morts pour la France au cours de la guerre 14-18 :

- . C-1-03 Lucien BAUDOUIN
- . B-2-28 Oscar-Abel CHAMORET
- . C-6-25 Eugène et Marcel COMMEAU
- . D-3-08 Charles FAYE
- . B-4-27 Maurice FRETAY
- . B-2-16 Albert LEROUX
- . B-1-09 Emile PESSARD
- . C-2-02 Félix PIGNEUL
- . D-1-14 Victor SALAIS

- 6 soldats morts pour la France au cours de la guerre 39-45

- . C-5-02 Raoul CHARTIER
- . B-4-19 Maurice DESCHAMPS
- . C-2-08 André GAGNEREAU
- . A-6-27 Léon GENDRON
- . C-4-14 Albert et Henri PELE
- . B-2-02 Marcel PERRAULT

- 1 soldat mort pour la France au cours de la guerre d'Algérie

. C-4-25 - Robert GRAVOUIL

- 1 soldat mort pour la France au cours de la guerre d'Indochine

. A-6-17 – René RIVAUD

La plupart de ces tombes font l'objet de concessions familiales sur lesquelles la commune ne peut intervenir. Par contre, quelques unes sont libres de concession et répondent aux critères (sépulture individuelle du défunt Mort Pour la France) permettant à la Commune d'attribuer une concession perpétuelle spécifique « Mort pour la France ». Ainsi, une concession perpétuelle avec la mention « Mort pour la France » est attribuée aux sépultures suivantes :

- . C-6-25 Eugène et Marcel COMMEAU soldats morts pour la France au cours de la guerre 14-18
- . B-4-19 Maurice DESCHAMPS soldat mort pour la France au cours de la guerre 39-45
- . C-2-08 André GAGNEREAU soldat mort pour la France au cours de la guerre 39-45
- . C-4-14 Albert et Henri PELE soldat mort pour la France au cours de la guerre 39-45

Subvention à l'AMF de l'Aude pour les sinistrés inondation

Le Conseil Municipal, sensible aux dégâts occasionnés par les inondations, se montre solidaire des communes de l'Aude et décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association des Maires de l'Aude, chargée d'affecter ces dons à la reconstruction des équipements publics dévastés.

Révision de la délibération relative à la vente d'une partie d'un chemin rural

Suite à l'observation du contrôle de légalité sollicitant une enquête publique pour permettre la cession d'une partie du chemin rural (décision du 24 octobre 2018) puisque ce dernier dessert plusieurs parcelles de terre, le Conseil Municipal décide

- dans un premier temps d'abroger la délibération du 24 Octobre dernier.
- de soumettre de nouveau ce dossier à l'examen de la commission Agriculture

<u>Convention avec la Communauté de Communes Baugeois Vallée pour le stockage du chalet touristique</u>

Le conseil municipal

APPROUVE les termes de la convention à passer entre la Communauté de Communes Baugeois-Vallée et la commune de LA MENITRE définissant les modalités de stockage, de transport et de désinstallation du chalet d'information touristique pendant la saison morte.

Admission en non valeur de titres irrécouvrables

VU la présentation de demandes en non valeur déposées par Véronique ALLARD Trésorier-receveur municipal de Beaufort en Anjou

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le receveur municipal dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT que désormais ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement Le Conseil Municipal

- décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de ces demandes.
- Charge le CCAS de veiller aux états de dettes et d'établir le lien avec les familles en difficulté.

Le Maire,

Jackie PASSE